



Chambre immobilière



Préconisations de sécurité sanitaire en période d'épidémie Covid-19



La Chambre immobilière conseille à ses membres d'informer systématiquement les clients de la présente procédure de visite dans le cadre de l'épidémie du Covid-19 et d'obtenir une signature de la fiche sur la première page du document.

En cas de défaut du respect de ces consignes, l'agent immobilier se réserve le droit de refuser la visite.

Dans le cadre d'une prévention de propagation du Coronavirus, la Chambre immobilière recommande également de ne pas organiser de visite dans un domicile ou au moins une personne présente des symptômes d'infection et de ne pas organiser de visites avec des clients qui présentent des symptômes d'infection.

En apposant ma signature sur ce document, j'affirme l'avoir lu et compris les conditions de la visite en période d'épidémie Covid-19.

Fait à _____, le _____

Nom du client : _____

Recommandations pour préparer la visite

Déterminer si une personne possiblement infectée est présente dans le domicile ou si le client qui souhaite visiter le bien est possiblement infecté :

- Passer un appel aux clients avant le début de la visite pour vérifier si quelqu'un a des symptômes d'infection ;
- Demander également si une personne dans le domicile ou qui souhaite participer à la visite a un diagnostic de COVID-19 et dont l'isolement n'a pas encore été levé ou si une personne dans le domicile ou qui souhaite participer à la visite est en attente de résultats d'un test COVID-19

Recommandations concernant la visite



Lavage obligatoire des mains de l'agent immobilier à son arrivée sur le lieu du bien à visiter

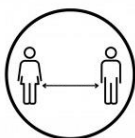


Eloigner les occupants du bien, en cas de visite d'un bien habité



Procéder à un nettoyage au moyen de désinfectant ou d'un produit d'entretien habituel, des surfaces de contact les plus usuelles (poignées de portes, tables, comptoirs, ...) avant l'arrivée du client acquéreur

Aérer les locaux avant la visite et ouvrir les portes intérieures du bien



Organiser la mise à disposition des documents pour réduire au minimum les contacts entre l'agent et le client

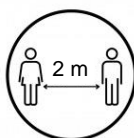
Privilégier l'accueil du client devant le bâtiment et lui rappeler de garder la distance de 2 mètres



Porter les équipements de protection. Ne pas serrer la main au client.

Eventuellement mettre à disposition des gants jetables* et des masques de protection au client.

Remarque concernant les gants : Le Ministère de la Santé ne recommande pas le port de gants, car il peut conduire à un faux sentiment de sécurité puisqu'il n'exclut pas l'obligation de se laver les mains.



Respecter tant que possible, une distance de 2 mètres entre les personnes pendant toute la durée de la visite.



Tous les consommables utilisés et souillés doivent être emportés dans un sac fermé en fin de visite. Mettre à disposition du client du gel hydroalcoolique en fin de visite.

Au retour des occupants, laisser les clés désinfectées sur la porte et garder la distance de deux mètres.